



[conseil municipal #61]

Jeudi 26 novembre 2009

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjointes

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mmes LAPOYADE DESCHAMPS, ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mme KEH, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. CÉLAN qui a donné procuration à M. DASSIÉ
 Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à Mme HERVELIN
 Mlle RIVIERE qui a donné procuration à M. ROUX
 M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mlle PEREIRA
 Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. BLEUZE
 Mlle CAZAUX qui a donné procuration à M. ITHURBIDE
 Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH



1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Les dépenses de fonctionnement :

Celles-ci devraient évoluer de façon mesurée. La progression des charges générales sera de 3,70 %, la masse salariale évoluant de 8,80 % par rapport au budget prévisionnel 2009. Diminution prévisionnelle de l'annuité de la dette (- 18 %).

Les ressources de fonctionnement :

Evolution globale des recettes de fonctionnement de 6 %. Faible évolution de la D.G.F. et des participations : autour de 0,6 %. Evolution du produit des services et du domaine : autour de 3,5 %. L'épargne brute dégagée et les ressources propres permettront d'autofinancer à hauteur de 6,5 M€ les investissements 2010.

Les dépenses d'investissement :

Il s'agit tout d'abord de l'aménagement d'une piste cyclable sur la Rue des Quatre Cantons, d'acquisitions foncières en vue de la construction de logements sociaux (2,5 M€), du lancement des grands projets PPI : réhabilitation de la patinoire, création d'une salle culturelle à Quintaou, aménagement et accès du littoral (avec en priorité la consolidation des falaises), restructuration de la place de la Bécasse et de la place du Général Leclerc. Mais également : des travaux d'isolation thermique dans les établissements scolaires, construction d'un gymnase dans la zone du Redon, de travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics.

2 - ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - SIGNATURE D'UN AVENANT

(Rapporteur : Mme LALANNE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant portant à 160 000 le nombre d'heures de garde d'enfants au domicile des assistantes maternelles pour l'année 2009, et d'ajuster en conséquence la participation financière de la Commune.

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE

3 - GOLF DE CHIBERTA - GARANTIE EMPRUNT

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la Nouvelle Association du Golf de Chiberta dont le montant maximum sera de 650 000 €, afin de lui permettre de financer un système automatique d'arrosage informatisé sur les aires de jeu du Golf.

VOTE :

- POUR..... 30
- ABSTENTION..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOpte

4 - MAISON POUR TOUS - ACTUALISATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1^{er} JANVIER 2010 :

Salle ANSBACH

✓ 12 places	37,50 €
✓ 25 places	62,50 €
✓ 60 places	90,65 E
✓ 200 places	265,65 E

Salle CYRANO 62,50 €

Ces tarifs correspondent à une occupation maximale d'une demi-journée.

En cas d'occupation pour une journée entière, les tarifs fixés seront les suivants à compter du 1^{er} JANVIER 2010 :

Salle ANSBACH

✓ 12 places	66,65 €
✓ 25 places	112,50 €
✓ 60 places	168,80 €
✓ 200 places	331,30 €

Salle CYRANO 112,50 €

VOTE : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

5 - MAISON POUR TOUS - TARIFS ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Les tarifs d'utilisation permanente de la Maison sont réactualisés à compter du 1^{er} janvier 2010 : 36,50 € pour les associations d'Anglet et à 87,50 € pour les associations extérieures.

Parallèlement, les associations qui délivrent des cartes de membre devront s'acquitter de 5,30 € par adhérent à titre de forfait annuel.

VOTE : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6 - REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES AU C.C.A.S. D'ANGLET

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

La Commune perçoit chaque année une compensation de l'impôt sur les spectacles par les services de l'Etat. Conformément à la réglementation, il est décidé d'en reverser le tiers au Centre Communal d'Action Sociale d'Anglet (2 267 €)

VOTE : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7 - ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Comptable Municipal n'a pu recouvrer, malgré toute diligence exercée, plusieurs titres de recettes émis en 2006, 2007 et 2008. Ces titres seront traduits en produits irrécouvrables.

VOTE : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

8 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE 3 RUE DE SAINT LEON

(Rapporteur : M. VOISIN)

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de Larochefoucauld, il est décidé d'accepter l'acquisition d'un terrain cadastré BS 190 au prix principal et forfaitaire de 247 500 €.

VOTE : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

9 - ACQUISITION RUE DE BAHINOS

(Rapporteur : M. DASSIÉ)

Dans le cadre du réaménagement de la Rue de Bahinos, il est décidé d'acquérir, pour 2470 €, environ 19 m² de la parcelle cadastrée BZ 236

VOTE : **ADOpte A L'UNANIMITE**

10 - LOTISSEMENT DE COURBOIS - CESSION DE TERRAIN

(Rapporteur : Mme HERVELIN)

Il est décidé d'accepter l'acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain cadastrée CI 141 p (liaison de canalisations d'eaux pluviales entre l'allée de Courbois et le ruisseau de Florence).

VOTE : **ADOpte A L'UNANIMITE**

11 - CIMETIERE DE BLANCPIGNON - PROJET D'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues pour la réalisation d'un réseau de collecte à l'intérieur du cimetière de Blancpignon, puis la réalisation d'un bassin de rétention de 300 m³ situé sous le parking actuel.

VOTE : **ADOpte A L'UNANIMITE**

12 - AMENAGEMENT DU LITTORAL ZONE SUD - MAITRISE D'ŒUVRE

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'habiliter Monsieur le Maire à engager l'opération de réaménagement du secteur Sud du littoral, et de l'autoriser à lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre dans ce sens.

VOTE : **ADOpte A L'UNANIMITE**

13 - EHPAD DU MAHARIN - CONVENTION

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention tripartite avec l'Office 64 de l'Habitat et l'ADAPA pour la mise en œuvre du projet d'EHPAD du Maharin.

VOTE :

- POUR..... 30
- CONTRE..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOpte

14 - CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR - ALLEE DE BARIBELLI - BAIL EMPHYTEOTIQUE

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Anonyme d'H.L.M. COLIGNY, pour l'Euro symbolique, un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans, portant sur 1 575 m² environ du terrain cadastré BC 306 p. Ce terrain servira d'emprise à une structure d'accueil de jours d'une capacité de 20 places, destinée à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

VOTE :

- POUR..... 38
- ABSTENTION..... 1 (M. ITHURBIDE)

ADOPTE

15 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DES PYRENEES-ATLANTIQUES

(Rapporteur : M. DASSIÉ)

Les statuts modifiés du Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques sont approuvés (élargissement du périmètre d'intervention, changement de dénomination...).

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

16 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

La Ville recrute 9 agents recenseurs qui seront chargés d'effectuer la campagne de recensement 2010 sous le contrôle de l'INSEE.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 27 NOVEMBRE 2009.

LE MAIRE,